



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 5005-022

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Candiac a adopté, lors de sa séance du 16 juin 2025, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 5005-022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER UNE CONDITION PRÉALABLE À L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

Suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A 19.1), le certificat de conformité de ce règlement au schéma d'aménagement révisé a été délivré le 27 juin 2025 par la Municipalité régionale de comté de Roussillon. Ce règlement est, par conséquent, entré en vigueur à cette date.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville.

Candiac, le 8 juillet 2025

Linda Chau, avocate
Greffière adjointe et directrice adjointe
Services juridiques

RÈGLEMENT 5005-022

MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER UNE CONDITION PRÉALABLE À L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT que les articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent aux municipalités d'exiger une contribution monétaire destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant d'une intervention visée par une demande de permis ou certificat.

À LA SÉANCE DU 16 JUIN 2025 LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CANDIAC DÉCRÈTE :

ARTICLE 1.

Le présent règlement modifie le Règlement 5005 relatif aux permis et certificats.

ARTICLE 2.

L'article 35 est modifié par l'ajout du paragraphe 18° suivant :

« 18° le cas échéant, au paiement de la redevance prévue au *Règlement 5020 relatif aux redevances au développement* en vigueur. »

ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

NORMAND DYOTTE
Maire

ME LINDA CHAU
Greffière adjointe et directrice adjointe

CERTIFICAT D’APPROBATION DU RÈGLEMENT 5005-022

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET	21 octobre 2024
ADOPTION DU RÈGLEMENT	16 juin 2025
APPROBATION DE LA MRC DE ROUSSILLON	25 juin 2025
ENTRÉE EN VIGUEUR	27 juin 2025
DATE DE PUBLICATION	8 juillet 2025

NORMAND DYOTTE
Maire

ME LINDA CHAU
Greffière adjointe et directrice adjointe